



LA SÉCURITÉ DES JOURNALISTES

Dans de nombreux pays, les journalistes et autres acteurs des médias sont confrontés à la censure, aux pressions politiques et économiques, à l'intimidation, à la précarité de l'emploi, à l'utilisation abusive des lois sur la diffamation ainsi qu'aux agressions physiques. Ces délits sont souvent commis dans un contexte d'impunité, ce qui a un effet dissuasif sur la liberté des médias. Le Conseil de l'Europe préconise un environnement favorable dans lequel les journalistes peuvent exercer pleinement leur fonction de surveillance publique.

Bref aperçu des dernières lignes directrices et activités du Conseil de l'Europe visant à promouvoir la sécurité des journalistes

Dossier
thématique

Société de
l'Information

www.coe.int/freedomofexpression

Relever les défis

La situation des journalistes reste une priorité pour le Conseil de l'Europe. Une série d'organes, de comités et d'autres entités prennent des mesures pour faire face aux menaces croissantes, endiguer l'impunité des attaques contre les journalistes et favoriser un environnement sûr et favorable à l'exercice de la profession.

La **Cour européenne des droits de l'homme (CEDH)** a souligné que les États ont l'obligation positive d'établir un cadre juridique solide pour que les journalistes et les autres acteurs des médias puissent travailler en toute sécurité. La jurisprudence de la Cour pose des jalons importants en ce qui concerne les enquêtes efficaces sur les attaques contre les journalistes, la protection des sources journalistiques, le droit à la collecte d'informations et d'autres sujets pertinents.

Le rapport annuel du **Secrétaire général du Conseil de l'Europe** sur "La situation de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit" évalue le niveau actuel de protection des journalistes et autres acteurs des médias dans les Etats membres selon des critères spécifiques, identifie les tendances et formule des recommandations.

Depuis 2015, la **Plateforme pour la protection du journalisme et la sécurité des journalistes** sert à faciliter la compilation, le traitement et la diffusion d'informations sur les graves préoccupations concernant la liberté des médias et la sécurité des journalistes dans les États membres du Conseil de l'Europe. Les alertes sont diffusées par les partenaires contributeurs – ONG internationales et associations de journalistes – et les États concernés peuvent y répondre.

L'**Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe** suit en permanence la situation des journalistes. En janvier 2020, sur la base du rapport "Signaler les menaces sur la liberté des médias et la sécurité des journalistes en Europe", elle a adopté une résolution et une recommandation portant le même titre et appelant les États membres à revoir leur législation, à mettre en place des mécanismes nationaux et à prendre d'autres mesures globales pour assurer la sécurité des journalistes.

Identifier et analyser les risques

Un certain nombre d'études et de rapports ont été commandités par le Conseil de l'Europe afin d'éclairer certains aspects de la sécurité des journalistes.

L'étude "**Le journalisme à l'épreuve**", réalisée en 2015, a dressé la carte des défis urgents à relever pour créer un environnement favorable au journalisme, ainsi que des lacunes et du potentiel des mécanismes de protection existants.

Menée auprès de 940 journalistes et autres fournisseurs d'informations dans les 47 Etats membres du Conseil de l'Europe et au Belarus, l'étude de 2017 "**Journalists under pressure**" a évalué la prévalence et l'impact des interférences injustifiées sur les journalistes, fournissant des statistiques précieuses. Ses répondants ont indiqué des niveaux élevés d'interférence injustifiée et d'autocensure résultant de la crainte de sa récurrence.

La poursuite de cette recherche est l'étude 2020 "**The mission to inform**". Elle examine de plus près les différentes dimensions et les différents types d'interférence, ainsi que les stratégies des journalistes pour surmonter la pression et la peur et continuer à jouer leur rôle de surveillance publique. Basée sur des entretiens approfondis avec 20 journalistes de 18 pays différents, dont le dernier entretien accordé par Daphne Caruana Galizia, elle donne un aperçu des garanties essentielles en droit et en pratique qui doivent être mises en place pour que les journalistes puissent remplir leur mission d'information.

La revue "**Liberté d'expression et diffamation**" (2016) examine la jurisprudence de la CEDH en distinguant les principes qui fournissent des orientations aux États membres sur la prévention des abus de la législation sur la diffamation pour étouffer les critiques. L'étude de 2019 "**Responsabilité et compétence dans les affaires de diffamation en ligne**" examine les facteurs juridiques et pratiques qui sont propices au "tourisme de la diffamation" (forum shopping dans les affaires de diffamation) et fournit un ensemble de recommandations pour sa prévention.

Renforcer les normes

En 2016, le **Comité des Ministres du Conseil de l'Europe** a adopté une **Recommandation CM/Rec(2016)4 sur la protection du journalisme et la sécurité des journalistes et autres acteurs des médias**, qui reste un document normatif de référence dans ce domaine. La recommandation fournit des **Lignes directrices spécifiques aux Etats membres** dans les domaines de la prévention, de la protection, des poursuites, de la promotion de l'information, de l'éducation et de la sensibilisation.

Pour une mise en œuvre plus stratégique et systématique de la Recommandation CM/Rec(2016)4, le Comité directeur du Conseil de l'Europe sur les médias et la société de l'information (CDMSI) a approuvé en 2018 une **Stratégie de mise en œuvre**, comprenant un certain nombre d'actions prioritaires, dont l'élaboration d'un Guide de mise en œuvre de la Recommandation.

Le **Guide de mise en œuvre "Comment protéger les journalistes et autres acteurs des médias ?"**, publié en 2020, s'inspire des pratiques développées dans les États membres pour renforcer la protection des journalistes et contient des suggestions concrètes pour la mise en œuvre de la Recommandation CM/Rec(2016)4, en vue de sortir la question de la sécurité et de l'impunité du domaine de la simple théorie et de la projeter dans des mesures concrètes. Le guide de mise en œuvre existe également en **version fonctionnelle en ligne**, complétée par des documents statistiques, des tutoriels vidéo et des interviews.

Lors d'une conférence spécialisée, les ministres chargés des médias et de la société de l'information se concentreront sur la responsabilité des États d'agir pour prévenir, enquêter et sanctionner efficacement les menaces et les attaques contre la sécurité des journalistes et sur l'urgence d'un engagement politique à la hauteur de l'urgence de la situation. La **conférence ministérielle (10-11 juin 2021 à Nicosie, Chypre)** devrait aboutir à l'adoption de documents conclusifs qui aborderont, entre autres, ce sujet important.

Renforcement des capacités dans les États membres

Au cours de la dernière décennie, le **programme de coopération** du Conseil de l'Europe a été mis en œuvre dans plus de 20 projets dans les États membres et les pays partenaires pour promouvoir la liberté des médias, y compris divers aspects de la sécurité des journalistes. Les activités ciblées comprennent des séminaires et des sessions de formation pour les autorités policières et judiciaires sur la protection des journalistes, des recommandations méthodologiques pour la police sur le traitement des situations impliquant des activités journalistiques et un soutien juridique pour les journalistes victimes d'abus.

Un nouveau **cours HELP gratuit en ligne sur la "Protection et la sécurité des journalistes"** vise à aider les professionnels du droit et autres professionnels, ainsi que les étudiants universitaires, à comprendre les normes européennes concernant la sécurité des journalistes et à les appliquer efficacement au niveau national.